

109287 - La circumambulation d'adieu ne peut être justement faite qu'après la fin du pèlerinage

question

Est-il permis au pèlerin de faire la circumambulation d'adieu au matin du 12e jour, de retourner à Mina pour lapider les stèles et de rentrer dans son pays.

la réponse favorite

La circumambulation d'adieu est l'ultime acte du pèlerinage. Aussi ne peut-il en précéder d'autres, compte tenu du hadith rapporté par Ibn Omar (P.A.a) qui dit: **«On a donné aux gens l'ordre de faire de la circumambulation leur dernier contact avec la Maison.»**

Allah est le garant de l'assistance. Puisse Allah bénir et saluer notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons.

Cheikh Abdoul Aziz ibn Abdoullah ibn Baz

Cheikh Abdourrazzaq Afifi

Cheikh Abdoullah ibn Ghodayyan

Cheikh Abdoullah ibn Qaoud.